



Table des matières

LARCIER

	PAGES
Liste des abréviations.....	5
Sommaire.....	9

PREMIÈRE PARTIE. Introduction générale

CHAPITRE I ^{er} . Genèse du droit international des droits de l'homme.....	15
I. <i>Le droit international traditionnel</i>	17
A. Caractéristiques générales.....	17
B. La Société des Nations.....	20
a) Le système des mandats.....	21
b) La protection sociale internationale.....	21
c) La protection des minorités.....	21
C. L'institution de la protection diplomatique.....	23
CHAPITRE II. Droit humanitaire et droit international des droits de l'homme.....	27
CHAPITRE III. Les fondements idéologiques et philosophiques du droit international des droits de l'homme.....	33
I. <i>La conception occidentale des droits de l'homme</i>	35
II. <i>La mise en question de la conception occidentale</i>	37

DEUXIÈME PARTIE. Le système de protection de l'ONU

CHAPITRE I ^{er} . La charte des Nations Unies et les droits de l'homme.....	43
CHAPITRE II. Instruments universels concrétisant et complétant la charte.....	47
I. <i>Déclaration universelle des droits de l'homme</i>	49
II. <i>Les pactes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme</i>	52
A. Introduction.....	52
B. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.....	55
a) Les droits garantis.....	55
b) Le mécanisme de contrôle.....	58
1. Le Comité des droits de l'homme.....	58
2. L'examen des rapports étatiques.....	59

3. Les communications interétatiques	60
4. Les communications individuelles	61
C. Le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)	66
III. <i>Autres traités se rapportant aux droits de l'homme</i>	68
A. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.	68
B. Conventions interdisant la discrimination	70
C. La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	75
D. La Convention relative aux droits de l'enfant	78
E. Les autres conventions	80
IV. <i>Institutions et procédures extra-conventionnelles</i>	80
A. Les organes	81
a) Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme	81
b) Le Conseil des droits de l'homme	81
c) Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	85
B. Les procédures	86
a) La procédure de plaintes auprès du Conseil des droits de l'homme	86
b) les procédures spéciales	88
V. <i>Bilan de l'action de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et perspectives d'avenir</i>	90

TROISIÈME PARTIE.

Les systèmes régionaux de protection des droits de l'homme autres que le système du conseil de l'Europe

CHAPITRE I ^{er} . Le système interaméricain de protection des droits de l'homme	95
I. <i>Le système de l'organisation des états américains</i>	97
II. <i>La convention américaine relative aux droits de l'homme</i>	98
CHAPITRE II. Le système africain de protection des droits de l'homme	105
CHAPITRE III. Le monde musulman	113
CHAPITRE IV. Union européenne et droits fondamentaux	119
CHAPITRE V. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)	131

QUATRIÈME PARTIE. Le Conseil de l'Europe

CHAPITRE I ^{er} . Introduction	139
CHAPITRE II. De quelques traités particuliers conclus au sein du Conseil de l'Europe	145
I. <i>La convention-cadre pour la protection des minorités nationales</i>	147
II. <i>La convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants</i>	153
CHAPITRE III. L'instrument constitutionnel des libres démocraties de l'Europe : la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)	155
I. <i>Traits fondamentaux du système de la CEDH</i>	157
A. Généralités	157
B. La Convention européenne des droits de l'homme, une Constitution plus qu'un Traité.	161
C. Le statut de la Convention européenne dans le droit interne des États contractants	162
D. Méthodes d'interprétation de la Convention	164
a) Interprétation évolutive	164
b) Autonomie des concepts	168
c) Doctrine de la marge d'appréciation	169
d) L'applicabilité de la Convention dans les rapports entre les particuliers	171
II. <i>Le mécanisme de contrôle</i>	174
A. Introduction	174
a) Le mécanisme de contrôle avant l'entrée en vigueur du Protocole n° 11	174
b) Le mécanisme de contrôle instauré par le Protocole n° 11	175
B. Composition et organisation de la Cour européenne des droits de l'homme	176
a) Composition de la Cour	176
b) Les formations de la Cour et leurs attributions	177
C. Compétence de la Cour	181
a) La compétence ratione personae de la Cour	181
1. Les personnes ayant qualité pour introduire une requête devant la Cour	182
1.1 Les requêtes étatiques	182
1.2 Les requêtes individuelles	183
2. Les entités contre lesquelles les requêtes peuvent être dirigées et la compétence ratione loci de la Cour	186

b) La compétence <i>ratione materiae</i> de la Cour et le problème des réserves.	189
c) La compétence <i>ratione temporis</i> de la Cour.	191
d) Les effets de la coexistence du contrôle instauré par la CEDH avec les autres contrôles internationaux.	193
1. Interdiction pour les États contractants de faire appel à d'autres modes de règlement des différends.	193
2. Coexistence de requêtes individuelles devant la Cour avec d'autres requêtes soumises à des instances internationales d'enquête ou de règlement.	193
D. La procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme.	195
a) Règles procédurales de caractère général.	195
b) Les mesures provisoires.	196
c) L'introduction de l'instance.	198
1. Interdiction d'entraver l'exercice efficace du droit de recours individuel.	198
2. L'absence d'effets en droit interne.	199
3. Le mode de présentation des requêtes.	199
d) Les conditions de recevabilité de la requête.	200
1. Les conditions de recevabilité communes aux requêtes étatiques et aux requêtes individuelles.	201
1.1 L'épuisement préalable des voies de recours interne.	201
1.1.1 Fondement de la règle.	201
1.1.2 L'obligation de principe d'épuiser les voies de recours internes.	201
1.1.3 Les circonstances particulières de nature à relever le requérant de l'obligation d'épuiser les voies de recours interne.	204
1.1.4 L'apparition de nouvelles voies de recours après l'introduction de l'instance.	205
1.2 L'introduction de la requête dans le délai de six mois à partir de la date de la décision interne définitive.	206
2. Les conditions de recevabilité propres aux requêtes individuelles.	207
2.1 Requête anonyme.	207
2.2 Requête essentiellement la même qu'une requête précédemment examinée par la Cour.	207
2.3 Requête déjà soumise à une autre instance internationale d'enquête ou de règlement.	208
2.4 Requête incompatible avec les dispositions de la CEDH.	208
2.5 Requête manifestement mal fondée.	209
2.6 Le caractère abusif de la requête.	210
2.7 Absence de préjudice important.	210
e) Procédure d'examen de la requête.	212
f) L'arrêt de la Cour et l'octroi d'une satisfaction équitable.	215
E. Vers une refonte de la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme.	222

III. Les droits et libertés reconnus par la CEDH	223
A. Généralités	223
a) Interdiction de l'interprétation ayant pour effet de limiter les droits et libertés reconnus par le droit interne ou par un autre traité.	223
b) Le droit à l'octroi d'un recours effectif devant une instance nationale en cas de violation des droits et libertés reconnus par la CEDH	224
c) Le droit à la non-discrimination dans la jouissance des droits et libertés reconnus par la CEDH	227
d) Les restrictions susceptibles d'être apportées à l'exercice des droits et libertés reconnus dans la CEDH	231
1. La restriction doit être prévue par la loi	232
2. La restriction doit poursuivre un but légitime.	233
3. La restriction doit être proportionnée au but légitime poursuivi	233
4. Les dispositions qui aménagent des restrictions aux libertés sont de stricte interprétation.	234
5. Les états dérogatoires aux droits fondamentaux.	234
6. Les restrictions générales à charge des liberticides.	236
7. Limitation de l'usage des restrictions aux droits	237
B. Les droits concernant la vie et l'intégrité physique de la personne	239
a) Le droit à la vie	239
b) L'interdiction de la torture, des peines et traitements inhumains et dégradants	243
1. Généralités	243
2. Portée de l'article 3 de la CEDH	245
2.1 La notion de « peine ou de traitement dégradant »	246
2.2 Le traitement « inhumain »	247
2.3 La « torture »	247
3. Effet réflexe de l'article 3 de la CEDH.	249
c) L'interdiction de l'esclavage, de la servitude et du travail forcé ou obligatoire.	250
C. Les droits relatifs à la liberté physique de la personne.	252
a) Le droit à la liberté et à la sûreté	252
1. Généralités	252
2. Le principe de la légalité et de régularité	253
3. Les cas dans lesquels une personne peut être privée de sa liberté	254
4. Les droits d'une personne privée de sa liberté	259
4.1 Le droit d'être informé des raisons de l'arrestation ...	259
4.2 Les droits d'une personne détenue préventivement ...	259
4.3 Le droit d'introduire un recours devant un tribunal contre la privation de liberté	261
4.4 Le droit à réparation des personnes victimes d'une privation illicite de liberté	263

b) Le droit à la liberté de mouvement.	263
1. La liberté de circuler librement sur le territoire de l'État et la liberté de choisir librement sa résidence	263
2. Le droit de quitter un pays et de rentrer librement dans son pays.	265
3. Expulsion.	265
D. Les droits relatifs à l'administration de la justice	267
a) Le droit à un procès équitable.	267
1. Généralités	267
2. Champ d'application du droit à un procès équitable	268
2.1 Contestations sur des droits et obligations de caractère civil ».	268
2.2 Le « bien-fondé d'une accusation en matière pénale ».	271
3. Les garanties du procès équitable.	274
3.1 Le droit à un tribunal	274
3.2 Équité du procès.	275
3.3 Le droit d'être jugé dans un délai raisonnable	278
3.4 Le droit à un « tribunal indépendant et impartial, établi par la loi »	279
3.5 Les garanties spécifiques reconnues à une personne accusée d'une infraction	281
3.5.1 La présomption d'innocence.	282
3.5.2 Les droits minimums de l'accusé	283
b) Le droit à la légalité des délits et des peines et à la non-rétroactivité des lois pénales	284
c) Autres droits relatifs à l'administration de la justice	286
E. Les droits concernant la vie privée et la vie familiale	287
a) Le droit à la vie privée	287
1. Généralités	287
2. Les applications	288
b) Le droit au respect de la vie familiale.	291
c) Le droit au respect du domicile.	293
d) Le secret de la correspondance.	294
e) Le secret des communications et des télécommunications privées.	294
F. Les droits intellectuels.	295
a) La liberté de conscience et de religion.	295
b) La liberté d'expression	299
1. Généralités	299
2. La liberté de la presse.	301
3. La radiotélévision	307
4. Les agents publics	307
c) Le droit à l'instruction	308
G. Les droits concernant le fonctionnement des institutions démocratiques.	311
a) Libertés de réunion et d'association	311
1. La liberté de réunion.	311
2. La liberté d'association	312
b) Le droit aux élections libres	316

H. Le droit au respect des biens.....	317
a) Généralités.....	317
b) La protection offerte par la première norme de l'article 1 ^{er}	318
c) Privation de propriété pour cause d'utilité publique.....	321
d) La réglementation de l'usage des biens.....	323
Table des matières	325